Le bouillonnement de la société civile

A l'aube des années 1990, l'histoire semble s'être accélérée. Les années 1980 et 1990 sont marquées par des transformations importantes, sur le plan politique et idéologique. L'union soviétique se morcelait, mettant fin à la guerre froide et laissant l'idéologie défendue à l'ouest comme le seul chemin vers l'équilibre des sociétés. Cette période fut également l'avènement de la pensée néolibérale. Le contexte des années 1990 est particulier, au regard de l'accélération du processus latent de mondialisation, et des grandes crises qui ont parsemées cette décennie.

La société civile n'était pas en reste. Ces transformations laissaient un goût amer à certains acteurs associatifs, engagés depuis des années sur ce terrain de l'international. Cette transformation permit de créer une brèche dans laquelle les associations s'engouffraient, pour porter la voix d'une société civile marginalisée par la prépondérance des logiques étatiques. Le mot d'ordre général était de ne pas laisser venir un monde *« unipolaire »,* mais de suivre l'idée d'une troisième voie pour faire entendre les contestations des citoyens face aux déficits démocratiques.

Ainsi, à Nantes, des militants associatifs vont se retrouver autour de leurs luttes respectives pour s'unir et ensemble tenter de peser davantage. Leur motivation première était d'organiser la société civile, afin que le citoyen ne reste pas enfermé dans un seul rôle d'électeur et qu'il puisse s'ouvrir au monde. Les deux associations qui portèrent initialement ce projet étaient Frères des Hommes Nantes (FDH) et l'Assemblée Européenne des Citoyens (AEC). FDH militait sur les conflits qui se déroulèrent à partir du 6 avril 1994 au Rwanda. Au même moment, dans les Balkans, de multiples crises poussèrent l'AEC à descendre dans la rue. L'AEC, est une branche de l'Helsinski Citizens Assembly (HCA), qui s'est implantée en France au début des années 1990. L'AEC milita depuis le début du conflit place du commerce qu'ils rebaptisèrent « place de Sarajevo ». Les deux associations se rencontrèrent pour monter ce projet de Maison des Citoyens du Monde (MCM).

Ensemble, avec une sensibilité différente mais complémentaire, ces militants, rejoints par deux autres associations, Enfants Réfugiés du Monde (ERM) et la CIMADE, vont réfléchir à cet espace d'interconnaissance et de mutualisation des différentes associations dans le champ de la solidarité internationale, des droits de l'Homme et de la citoyenneté. Dans un texte intitulé *« Projet pour une maison des citoyens du monde »*, rédigé en septembre 1995, nous trouvons les marques de cette *« contextualisation»* de la création de la MCM. Dans la partie présentant les raisons de l'initiative, la mondialisation des échanges économiques et le nécessaire contrepoids citoyens sont mis en avant.

Les fondations construites, il s'agissait ensuite de bâtir des murs solides qui permettront d'accueillir les associations au sein de cette Maison de la solidarité inter-associative au service de la solidarité humaine.

« A l'aube du XXIe siècle la mondialisation économique […], apparaît comme incontournable. Cette mondialisation affecte tous les degrés d'organisation de nos sociétés […]. Désormais si on veut agir localement, il faut penser globalement »
Exposé des motifs, septembre 1995, archives MCM, in « Textes fondateurs ».

De la place Sarajevo à l'espace Graslin

Il fallait trouver un lieu pour créer cette Maison. L'AEC avait déjà pu utiliser un lieu pour faire valoir leur lutte sur l'espace public, pendant le temps d'une exposition sur la Bosnie, place des Petits Murs à Nantes. De son côté FDH rêvait de bâtir une *« Maison du Tiers-monde »*. Ensemble, ils comprirent la nécessité de construire un partenariat avec la municipalité et profitèrent des élections municipales de 1995 pour présenter leur projet et agir sur la définition de la politique internationale de la ville.

> *« L'interpellation du potentiel maire de la ville, [est] une tactique pour parvenir à la mise en place de 1% du budget municipal au service de l'international et notamment de la coopération »*
> *Entretien membre fondateur*

Jean-Marc Ayrault accepta d'introduire le projet dans sa politique internationale et promit la mise à disposition d'un espace pour la Maison. Mais la tâche était difficile, car les fondateurs avaient de l'ambition. Il fallait un grand espace en centre-ville, un lieu passant pour devenir une vitrine. La Maison devait avoir une salle de réunion, une salle d'exposition et une cafétéria, pour faire de cette Maison un havre d'échanges, d'information et d'initiatives citoyennes.

Rêvant de leur Maison en devenir, il fallut donner vie à leurs pensées, dessiner les contours d'une association gestionnaire du lieu, car initialement la MCM devait être un lieu. Voici les stades de cette constitution :

i. Le 3 avril 1996, une première réunion est lancée avec seize associations présentes. Sur le compte rendu de cette réunion,[1] nous voyons apparaitre pour la première fois l'appellation « associations fondatrices », qui deviendra par la suite « membres fondateurs » ou « membres permanents » au nombre de quatre. Un rappel est fait sur l'initiative lancée et une idée, qui deviendra une idée force ensuite, est annoncée, la MCM doit devenir un lieu de vitrine et de rencontres. Nous pouvons observer cinq attentes particulières des associations présentes. i. Mise en place d'un lieu de rencontres, de mutualisation et de publicité de leurs actions (6/16). ii. Un soutien technique aux associations (4/16). iii. Adhésion de soutien (4/16). iv. Rapprochement entre droits de l'homme et solidarité internationale (1/16). v. Refus du principe d'une adhésion, dénonçant la proximité avec la municipalité (1/16).

ii. Le 28 mai 1996, à la Mairie de Chantenay, l'assemblée générale constituante[2] se réunissait regroupant trente-trois associations de Nantes et de son agglomération, sur quatre-vingt-dix associations invitées. Deux lieux pour la Maison sont mis en avant, un local place des Petits Murs et un à l'espace Graslin, accolé à d'autres structures internationales en constitution par la nouvelle municipalité (Cosmopolis). En termes de subventionnement, un partage de la dotation est prévu avec l'association Les Anneaux de la Mémoire, dont le président était Yvon Chotard, nouvel adjoint de Jean-Marc Ayrault. Dés l'acte fondateur de la Maison des Citoyens du Monde, les adhérents individuels ont été inclus dans le réseau associatif. Dés lors, l'association s'organisait en trois collèges au sein d'un conseil d'administration. Au 28 mai 1996 la MCM comportait vingt et une associations et quatre personnes physiques.

L'association est née autour du consentement mutuel de vingt et une associations sur les statuts proposés en assemblée générale constituante[3]. Une première ébauche des statuts avait été rédigée en octobre 1995 et ils furent modifiés lors de cette assemblée, voici les principales modifications :

> Article 1. Dénomination des associations fondatrices formant l'association. A l'origine, nous trouvons la présence d'une cinquième association fondatrice, Artisans du Monde, qui fut retirée le 28 mai 1996. Cet article indique comme associations permanentes : AEC, FDH, la Cimade et ERM.

[1] *Compte rendu de réunion du 3 avril 1996*, Archives MCM, *in* « textes fondateurs ».
[2] *Compte rendu de l'assemblée générale*, du 28 mai 1996, Archives MCM, *in* « textes fondateurs ».
[3] *Op. Cit.*

Article 6. Composition du Conseil d'administration. Le « collège de membres fondateurs » composé de dix membres issus des associations fondatrices est remplacé par la dénomination de « membres permanents » et leur nombre est rapporté à huit. Le « collège de membres de droit », composé de deux membres de la municipalité. Le « collège de membres actifs », prévu dans la proposition de statuts d'octobre 1995 est scindé en deux collèges, un « collège de personnes morales », représenté par sept membres élus en assemblée générale et un « collège de personnes physiques » représenté par deux adhérents individuels.

Voici donc les principaux changements des statuts lors de cette assemblée générale, il est à noter également que les statuts, dans l'article 11, stipulent la mise en place d'un règlement intérieur qui ne verra jamais le jour dans sa version définitive et applicable. Conjointement aux statuts, une charte est élaborée en prime abord par les membres fondateurs, lors de nombreuses réflexions, et fut modifiée lors de cette assemblée.

Article 1. Élément primordial de la charte puisqu'il met en avant l'engagement des associations adhérentes au sein du collectif. Dans la version première nous voyons apparaitre des obligations d'actions pour les associations adhérentes, « Les associations adhérentes à la MCM considèrent que les actions de solidarité internationale dans laquelle elles sont appliquées doivent nourrir les formes d'actions globales suivantes ». Tandis que dans la version finale, cette obligation se transforme en possibilité d'actions, « Peuvent nourrir les formes d'actions globales ». Sont ensuite énumérées les différentes actions collectives que veut porter la MCM et qui nécessitent l'engagement des associations adhérentes. A seule action présentée dans la charte initiale et conservée ensuite, est celle du « renforcement de la société civile face aux déficits démocratiques ». Cinq autres actions sont ainsi mises en avant :

i. le respect de droits de l'homme et le refus de l'impunité, ii. Le maintien d'un environnement sain et durable, iii. Le développement de la solidarité face à la pauvreté et à la marginalisation, iv. Rencontre et coopération entre les peuples et les cultures, v. Promotion d'échanges économiques équitables.

Article 5. La première partie de celui-ci stipule l'impossibilité de communiquer au nom de la MCM sans une autorisation préalable du bureau. Il faut alors énumérer les différentes associations participantes.

Les murs érigés, le projet associatif rédigé et accepté par les parties prenantes de cette aventure, il fallut annoncer l'ouverture de la maison avec une inauguration à la hauteur des ambitions de celle-ci. En 1998, le 28 mars, après avoir portée quelques projets, notamment des expositions autour des réfugiés, des conférences sur la Justice Pénale Internationale ou encore sur les défis alimentaires de l'Afrique, la MCM centra son regard sur l'Algérie qui connut des heurts importants depuis le début de l'année 1998. Outre la présentation de la nécessité de la MCM, l'inauguration fut donc un temps spécifique pour que les associations puissent poser leur regard sur ce pays en crise, et que de ce regard naisse une parole éclairée. Pour cela, à coté des prestations d'artistes algériens, Francis Jeanson alimenta la réflexion sur les solidarités citoyennes en Algérie. Lors de cette journée, notamment pendant le discours de Jean-Marc Ayrault, des militants pour les droits des sans-papiers vinrent protester contre l'hypocrisie d'accueillir un représentant socialiste, *« qui expulsent des étrangers de France »*, pour inaugurer la Maison des Citoyens du Monde[4]. Néanmoins, cette inauguration marqua le début de temps forts, tels que les *« Regards sur »*, en alliant un focus sur un pays avec une médiation culturelle et artistique. Elle marqua aussi le lancement d'une pratique récurrente d'intervention de militants estimant la Maison comme trop liée au pouvoir en place.

[4] « Les citoyens du monde donnent déjà de la voix », *Ouest France*, 30/03/1998.

La maison des citoyens du monde, un collectif associatif porteur d'une réflexion au service de la société civile.

Une fois installé dans l'espace Graslin, à coté de l'espace international de la ville de Nantes, *Cosmopolis*[5], au sein duquel la MCM était engagée, le nombre d'association ne cessa de croître pour continuer à nourrir le débat. La MCM ne devait pas se substituer aux associations, mais créer du lien et faire valoir les initiatives de la société civile sur le territoire. Bien que non inscrit explicitement dans le projet, le collectif organisait ses actions autour de débats contradictoires et d'informations sur des pays en particulier ou sur des pratiques de solidarité internationale. Les associations contribuaient aux actions suivant leurs propres intérêts et les adhérents individuels permettaient de mettre en place des rencontres citoyennes autour d'un *« samovar »* ronronnant. Cet ensemble orienta donc son action suivant des temps annuels qui permettaient de fédérer citoyens et associations. En 2001, on jeta un regard sur le Sénégal pendant un mois, et depuis de nombreux pays ou populations passèrent à la Maison pour montrer à tous les citoyens du monde réunis à Nantes leurs richesses[6].

Favoriser l'échange et la formation mutuelle fut aussi une des nombreuses actions que porta le collectif. Une série de tables rondes, *« Le monde en questions »*, fut lancée à la suite des attentats du 11 septembre 2001, pour échanger sur un monde musulman en ébullition. Les années 2000 et 2001 ont connu de nombreux temps forts annuels autour d'un thème fédérateur. En 2000, par exemple, le cycle de conférence, *« Quelle paix pour le nouveau siècle ? »* et la publication qui s'ensuivit, démontra avec force le dynamisme de cette Maison et son apport dans la société civile. C'est en 2003 que la MCM participa à l'élaboration du Forum Mondial des Droits de l'Homme à Nantes, se donnant une place particulière autour de la Gouvernance des Droits de l'Homme par la société civile locale. A partir de 2004 avec l'arrivée du centre ressources *Ritimo*, la MCM s'ouvrit à de nouvelles perceptives d'actions, coïncidant avec l'accompagnement dans le montage de projets et l'éducation au développement qu'elle commença à porter à partir de 2001.

L'état des lieux succinct de différentes actions que porta le collectif durant ces 17 années d'existence, montre la richesse de la MCM, mais aussi des évolutions particulières. Le centre *Ritimo* et les formations donnèrent plus de poids à l'idée de la formation de la société civile, dans un esprit d'éducation populaire pour offrir aux citoyens les moyens de comprendre et d'agir. La MCM est un collectif porté par sa diversité. Diversité des associations, mais aussi des publics visés, qui se déplacent pour suivre les tribulations d'une société civile avide de partage. Il faut ajouter à cela, les efforts que le collectif fit pour coordonner les associations de solidarité internationale sur le territoire du département, mais aussi en région, et offrir un temps fort annuel, *« Les semaines de la solidarité internationale ».* Par cette diversité d'action, portée par des acteurs issus de différents champs de la société civile, pour un public divers, la MCM touchait à de nombreux territoires, de la ville à la Région, portant même son organisation au-delà des frontières[7].

Aujourd'hui, la MCM se plonge dans son histoire pour construire un avenir cohérent avec les différents enjeux qu'elle souhaite porter en s'appuyant sur cette diversité d'acteurs.

Maison des Citoyens du Monde
8 rue Lekain 44000 Nantes
02 40 69 40 17 – mcminfos@mcm44.org
www.mcm44.org

[5] Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'espace Graslin réunit Cosmopolis *(cité mondiale)* et des citoyens du monde. Deux visions kantiennes du monde.

[6] Depuis 2001 la MCM porta sur regard sur le Proche-Orient, la Turquie, l'Afrique de l'ouest, l'Amérique Latine, les Roms migrants, le Maghreb et l'Inde. Temps forts biannuels.

[7] Participations aux Forums sociaux mondiaux à plusieurs reprises, se déplaçant à la rencontre des instances européennes à Bruxelles ou encore en faisant entrer les civilisations lointaines sur notre territoire.